Comment imprimer depuis une tablette, un smartphone, un ordinateur hors domaine ou privé ?



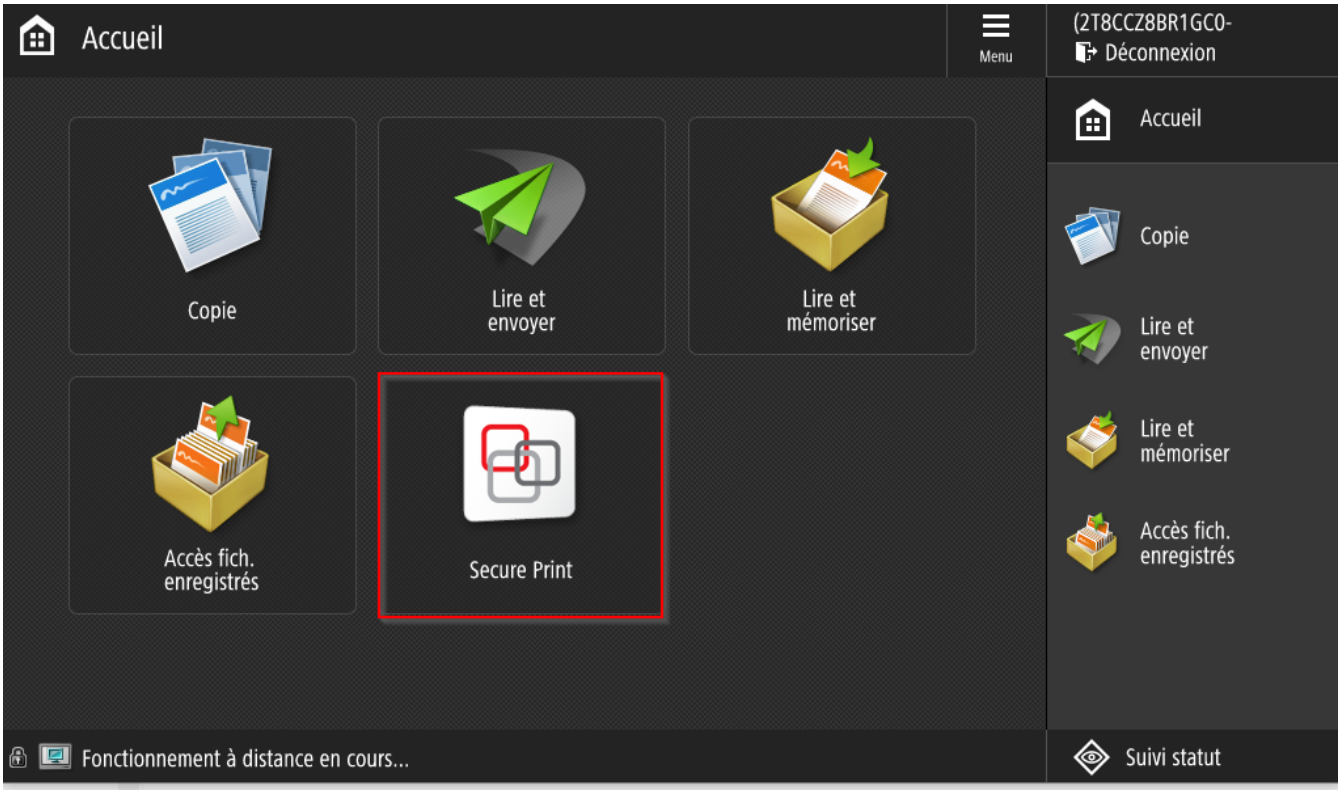
Pour imprimer un document PDF depuis un périphérique mobile ou un ordinateur privé, il suffit d'envoyer un e-mail à l'adresse MobilePrint@he-arc.ch depuis votre boîte aux lettres HE-Arc en y ajoutant comme pièce jointe le(s) document(s) que vous désirez imprimer. Seules les pièces jointes seront imprimées.

Le format recommandé est le pdf en A4 uniquement.

Si les documents sont sous d'autres formats (docx, xlsx, pptx, ...) ou ne peuvent être convertis en taille A4, veuillez alors vous connecter sur un ordinateur de la HE-ARC (ordinateur partagé, en salle publique, ...) pour imprimer sur une queue d'impression Windows.

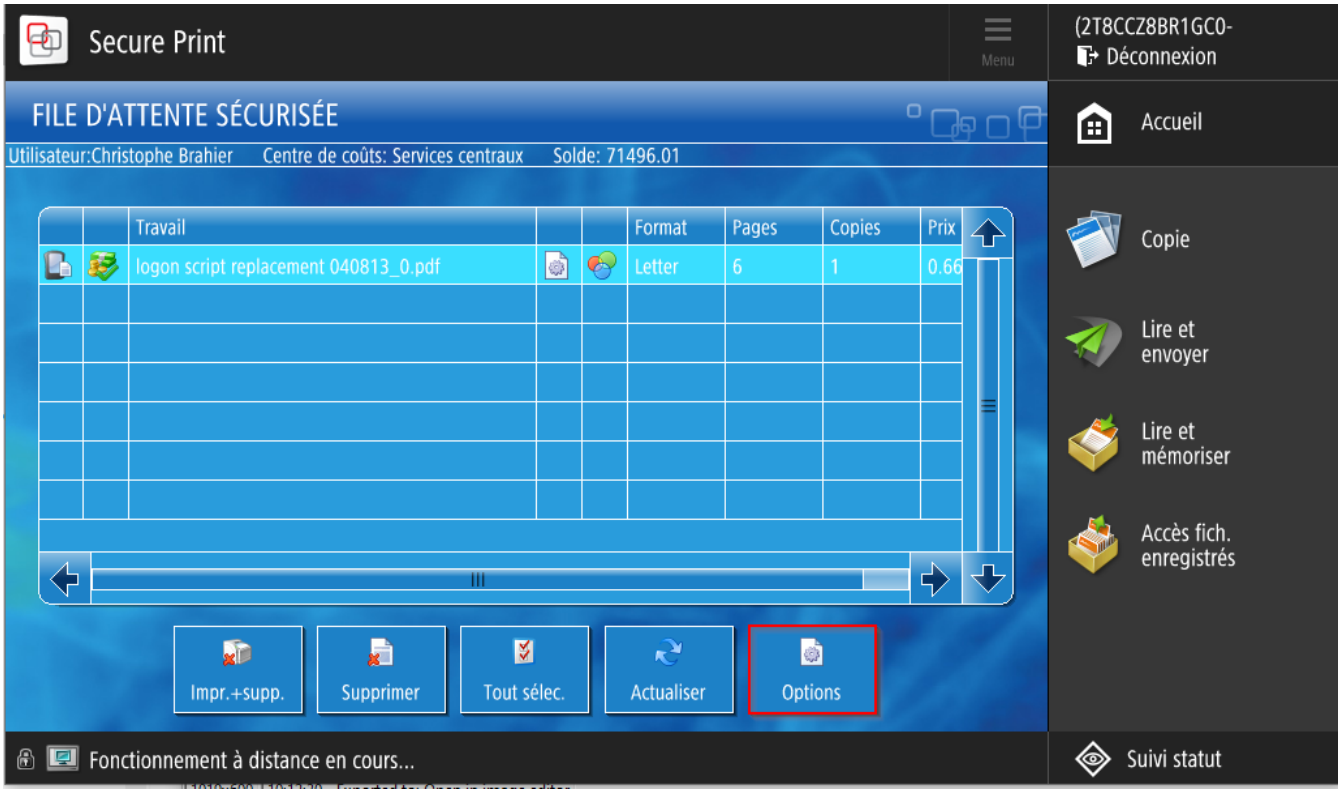
Vous pouvez aller récupérer votre document sur le copieur de votre choix 2 minutes après votre envoi au moyen de votre badge, comme vous le faites pour vos impressions depuis un ordinateur de la HE-Arc.

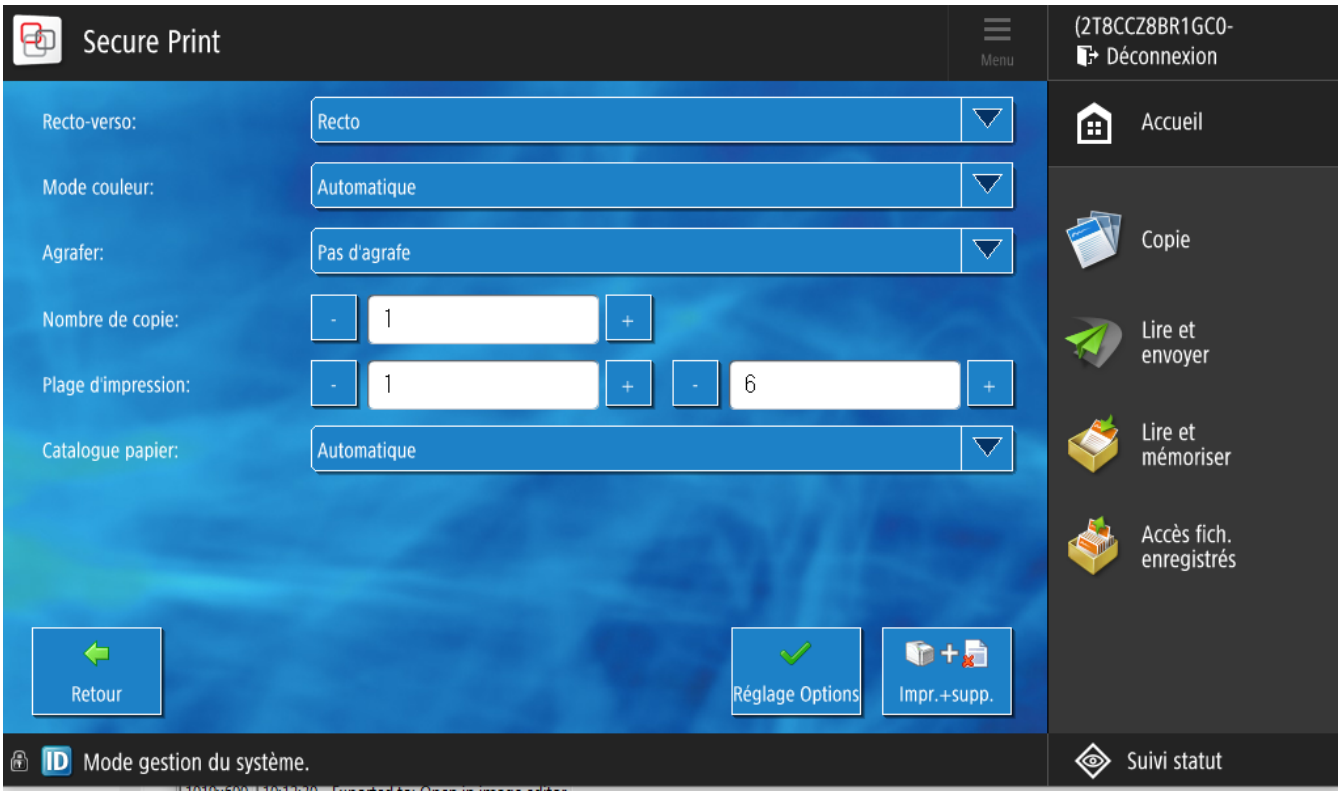
Attention, la durée de vie des impressions est de 10 heures au maximum



Il vous est possible de modifier certaines options d'impression pour vos

documents avant l'impression via le bouton *Options.*
(Si toutefois vous souhaitez en disposer d'avantages, il vous faut imprimer via un ordinateur HE-ARC présent dans une salle de classe ou dans la bibliothèque. Vous trouverez plus d'informations dans cet article : https://faq.he-arc.ch/article.php?id=75&oid=41*)*





Prix ?

Concernant le prix des impressions, veuillez svp consulter notre article sur: Combien coûte une impression ou une copie ?

Adresse URL en ligne: https://faq.he-arc.ch/article.php?id=92